

[Texte]

Mr. Cassidy: The members who are voting for this and Mr. Wilson, as the chairman said, are taking a measure on behalf of Vancouver and Montreal bankers and not on behalf of people in Vancouver and Montreal.

I would be prepared to support a tax measure that helped people who are unemployed in those two cities. The unemployment rate in Vancouver is around 9% or 9.5%. In Montreal, it is about 11% or 11.5%. They have serious economic development problems, but a handful of jobs is not going to make a difference.

Since the money that could be attracted to IBCs will be money that has to be invested offshore and since the nature of the proposal is such that the money can only be put into very high quality paper and certainly not into entrepreneurial types of investments, it means there will be no benefit from capital made available to Canadian enterprises that would not have been available otherwise.

In terms of the costs, Mr. Chairman, the Montreal spokespeople estimated a cost of about \$1 million. The Department of Finance officials told me and the committee that, because only offshore business is involved, there is by definition no cost. However, they offered no evidence to back this claim. This was made by the same department that underestimated the cost of the scientific research tax credits by about twenty-fold.

I put against it the evidence the committee put forward. Firstly, we were told in New York that as much as \$200 million in tax was being lost because of the IBC arrangements in the State and city of New York. Secondly, we developed very detailed information with respect to the Bahamian branches of the Canadian chartered banks, which showed that, using the tax haven, the banks would have had a surplus or an excess of Canadian tax payable over foreign taxes paid or foreign tax credit of \$32 million in 1985 and of \$20 million in 1984.

It does not take a lot of imagination to see that if the banks have \$32 million of tax liability in a tax shelter, presumably this is tax liability they were paying, because those are branches and those branch profits have to be consolidated into the parent company. Then if they can put the appropriate amount of loans and deposits into an IBC in Canada, as opposed to having it in the Bahamas for mere bookkeeping change, then in 1985 it appears they could have saved about \$32 million worth of tax and in 1984 about \$20 million worth of tax. In other words, there are substantial tax costs connected with this, and the economic development benefits appear to be of the order of perhaps a dozen or a couple of dozen jobs.

[Traduction]

M. Cassidy: M. Wilson et ceux qui votent en faveur de cette mesure agissent dans l'intérêt des banquiers de Vancouver et de Montréal, comme l'a dit notre président, et pas dans celui de la population de ces deux centres urbains.

Je suis tout à fait en faveur des mesures fiscales susceptibles d'aider les chômeurs dans ces deux centres urbains. Le taux de chômage s'élève à 9 ou 9,5 p. 100 à Vancouver et à 11 ou 11,5 p. 100 à Montréal. Ces deux centres éprouvent de graves difficultés sur le plan de l'expansion économique et une poignée d'emplois ne fera pas une grande différence.

Comme les fonds attirés dans ces centres bancaires internationaux devront être investis à l'étranger et servir à l'achat de valeurs sûres plutôt que de placements à risque, cela veut donc dire qu'il y a bien peu de chance que ces nouveaux fonds soient investis dans des entreprises canadiennes.

Monsieur le président, les représentants de Montréal ont parlé de coûts de l'ordre de un million de dollars. Les représentants du ministère des Finances ont dit, à moi ainsi qu'aux autres membres du comité, qu'il ne devrait pas y avoir de coût, par définition, puisqu'il s'agit de transactions étrangères. Mais ils n'avaient aucune preuve. N'oublions pas qu'il s'agit des fonctionnaires de ce même ministère qui a évalué le coût des crédits d'impôt à la recherche scientifique à vingt fois moins qu'ils ne se sont élevés dans la réalité.

Vous pouvez toujours comparé ces calculs avec ceux du comité. On a commencé par nous dire à New York que les centres bancaires internationaux de cet État et de la municipalité de New York avaient entraîné des pertes de l'ordre de 200 millions de dollars. Nous avons également compilé énormément de données concernant les succursales aux Bahamas des banques à chartre canadiennes. Selon ces données, les abris fiscaux auraient permis aux banques de bénéficier de crédit pour impôts étrangers de l'ordre de 32 millions de dollars en 1985 et de 20 millions de dollars en 1984 en raison de l'écart entre les impôts payables au Canada et les impôts payés à l'étranger.

Il n'est pas nécessaire d'être très intelligent pour comprendre que si les banques ont pu mettre 32 millions de dollars à l'abri de l'impôt, cela veut dire que c'est un montant qu'elles auraient été obligées de payer car ce sont là des succursales et les profits des succursales doivent en principe s'ajouter à ceux de la société-mère. Si les banques à chartre peuvent inscrire suffisamment de prêts et de dépôts dans un centre bancaire international au Canada plutôt que de les comptabiliser aux Bahamas, elles auraient alors pu économiser environ 32 millions de dollars d'impôts en 1985 et 20 millions de dollars en 1984. En d'autres termes, cette mesure comporte des coûts fiscaux énormes alors que le seul avantage sur le plan de l'expansion économique semble être la création d'une dizaine ou d'une vingtaine d'emplois tout au plus.